

# Beluga

Communiqué de presse conjoint Chainius Solutions/Beluga au 9/06/2022  
*Information réglementée - Information privilégiée*

*Le présent communiqué de presse est publié en application de l'article 8, §1er de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition*

Le 9 juin 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Chainius Solutions a signé une convention de cession d'actions le 9 juin 2022 en vue de l'acquisition d'une participation de 64,73% dans Beluga à Longeval SA et Hilos SA au prix de 3,40 EUR par action. La réalisation de cette opération est soumise à certaines conditions. Celle-ci entraînerait le franchissement du seuil de 30% des titres avec droit de vote dont découlerait le lancement d'une offre publique d'acquisition obligatoire sur les actions restantes au même prix que convenu dans la convention de cession d'actions (3,40 EUR).**

Chainius Solutions SA (« **Chainius** ») et Beluga SA (« **Beluga** ») annoncent que Chainius a signé une convention de cession d'actions le 9 juin 2022 avec deux actionnaires majoritaires de Beluga, Longeval SA et Hilos SA, en vue de l'acquisition par Chainius de 884.828 actions sous forme nominative de Beluga, représentant 64,73% du capital de Beluga (l'« **Acquisition** ») au prix de 3,40 EUR par action, correspondant à la valeur des fonds propres statutaires de Beluga établis conformément aux Belgian GAAP au 31 décembre 2021, rapportée par action. Cette Acquisition est soumise à certaines conditions préalables, notamment celle de réunir les fonds nécessaires au paiement du prix pour l'Acquisition et la réalisation de l'Offre (telle que définie ci-dessous), ainsi que l'absence d'une diminution du cours de clôture de l'indice BEL-20 supérieure à 10% entre la date de signature et la date de réalisation de l'Acquisition. Cette date de réalisation est envisagée pour la mi-octobre 2022. Chainius envisage de réunir les fonds nécessaires par le biais d'une émission d'obligations par crowdfunding. Il est aussi prévu que MM. Philippe Weill, Serge Stroïnovsky et Bruno Lippens resteront actifs au sein de Beluga pendant une période de 3 ans.

À la suite de cette Acquisition, Chainius franchirait le seuil de détention de 30% des actions de Beluga. Il en résulterait pour Chainius l'obligation de lancer une offre publique d'acquisition sur tous les titres avec droit de vote ou donnant accès au droit de vote émis par Beluga et qui ne sont pas encore en sa possession (l'« **Offre** »), conformément à l'article 50 de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition (l'« **Arrêté Royal OPA** »). L'Offre serait inconditionnelle.

L'Offre serait émise à un prix en espèces de 3,40 EUR par action.

Chainius n'a en toute hypothèse pas l'intention de rouvrir l'offre publique après la clôture de la période initiale d'acceptation, sauf s'il devait y être contraint. Chainius ne souhaite pas, à l'issue de l'Offre, lancer d'offre publique de reprise simplifiée en application des articles 42 et 43 de l'Arrêté Royal OPA, même si les conditions applicables à une telle offre de reprise étaient remplies, ni demander la radiation des actions d'Euronext Brussels. Il est envisagé que l'Offre soit suivie d'une fusion inversée entre Beluga et Chainius Solutions, qui permettra à l'entité fusionnée d'être une société cotée et de pouvoir avoir accès aux marchés de capitaux.

## **A propos de Chainius Solutions**

Bit4you est une plateforme de trading pour les cryptomonnaies et leader belge sur ce marché. Chainius Solutions est la société holding faitière du groupe d'investisseurs qui contrôle 99,99% du capital de Bit4you. Ses trois fondateurs et actionnaires principaux sont des entrepreneurs renommés: Marc Toledo (Toledo Telecom), Jose Zurstrassen (Skynet et Keytrade Bank) et Sacha Vandamme (SkyHark)

Contact

Monsieur Marc TOLEDO  
Administrateur-Délégué  
[marc@bit4you.io](mailto:marc@bit4you.io)  
(0485/28.51.52)

## **A propos de Beluga**

Beluga est une société plus que centenaire qui, au fil du temps et des opportunités, est sortie d'activités industrielles lourdes, pour se diriger vers des prises de participations dans des entreprises de taille petite ou moyenne dans différents secteurs économiques. Au cours des dernières années, Beluga est devenue une société d'investissements et s'est spécialisée dans l'acquisition et la gestion active d'entreprises ainsi que dans le conseil en stratégie. Beluga dispose également d'un portefeuille diversifié d'actions cotées. Beluga est cotée sur le NYSE Euronext Bruxelles, double fixing.

Contact:

Monsieur Philippe WEILL  
Administrateur  
[longeval@longeval.eu](mailto:longeval@longeval.eu)  
(0475/23.32.49)

Monsieur Bruno LIPPENS  
[bruno.lippens@belugainvest.com](mailto:bruno.lippens@belugainvest.com)  
(0496/12.13.69)

### **Disclaimer**

*Ce communiqué ne constitue pas une offre publique d'acquisition obligatoire, une offre ou une sollicitation d'offre d'achat, de vente ou de souscription de titres. L'Offre n'est faite que conformément et au moyen d'un prospectus approuvé par la FSMA conformément à la loi belge du 1<sup>er</sup> avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce communiqué n'est pas destiné à être diffusé, publié ou distribué, en tout ou en partie, directement ou indirectement, dans une juridiction dans laquelle une telle diffusion, publication ou distribution serait illégale. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois et réglementations financières applicables dans ces juridictions.*